



LE CABINET **FCN** CHANGE DE GOUVERNANCE

FCN a été créée après la guerre par Jean MEHAUT à Epernay. C'est son fils Daniel MEHAUT qui impulsera, quelques années plus tard, une véritable dynamique de croissance à la société avec l'installation du cabinet à Reims, Châlons-en-Champagne, Sézanne, mais également dans l'Aisne, les Ardennes, en Seine-Maritime, Paris et Orléans.

Avec 520 salariés répartis sur 32 sites, le cabinet FCN est aujourd'hui l'une des principales sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes de France.

Elu par le conseil d'administration fin 2016, Jean-François BOUVET est le 5^{ème} Président de FCN après Jean-Marie SOYER, Gilles VERMEREN, Michel SHAPIRA et Daniel MEHAUT.



Entré chez FCN en 1985, Jean-François BOUVET a fait toute sa carrière à Epernay, prenant également la responsabilité du bureau de Dormans racheté par FCN en 2011. Obtenant le diplôme de Commissaire aux comptes en 1989, puis d'expert-comptable en 1990, il a complété sa formation par un master en droit fiscal. Le développement et l'adaptation récurrente au marché ont été au cœur de sa carrière professionnelle.



Jean-François BOUVET travaillera durant son mandat en étroite collaboration avec Patrick SAIRE, nommé Directeur Général Délégué.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Jean-François BOUVET, expertcomptable et commissaire aux comptes, a été nommé Président Directeur Général du cabinet FCN. Il sera accompagné de Patrick SAIRE en sa qualité de Directeur Général Délégué



Diplômé d'expertise comptable en 1997 après avoir suivi un cursus à l'ESC de Reims, Patrick SAIRE est directeur du bureau de Châlons-en-Champagne et très attaché aux valeurs humaines. De par leur antériorité chez FCN et leurs valeurs personnelles respectives, ce binôme empreint de la culture FCN est issu de la promotion interne.

Conjointement, ils auront pour mission de poursuivre le développement et la cohésion du groupe dans le respect des valeurs fondatrices de l'entreprise : respect, rigueur, indépendance, écoute, confiance et créativité.

De nouveaux défis, amorcés par les précédents présidents, seront à relever durant les prochaines années :

- Conserver l'indépendance financière du groupe qui garantit aux clients du cabinet FCN une liberté du conseil dans leur accompagnement et leurs choix.
- Maintenir un effort permanent de formation pour tous et un accompagnement continu des ressources humaines internes.
- Adapter les métiers du cabinet (expertise, audit et conseils) aux nouvelles contraintes légales et technologiques.
- Réussir la transition numérique en continuant le déploiement des nouvelles technologies et des outils collaboratifs et connectés au sein des équipes et pour les clients.
- Poursuivre une croissance interne et externe équilibrée de l'entreprise et de ses activités.

Ce nouveau tandem affiche de nombreux projets ambitieux et a pour objectif d'y associer l'ensemble des acteurs du cabinet, salariés et associés, pour une plus grande efficacité.